AIST

Santé au Travail 43

Santé au Travail

CS 80019 - 43009 Le Puy en Velay Cedex

Téléphone : 04 71 05 51 10 - Télécopie : 04 71 05 22 05

mail : aist43@aist43.fr

Ensemble pensons Prévention !

« LA LETTRE DU PRESIDENT » N°25 – JAN 2016

L'année 2015 a été une année riche en évènements pour notre structure associative.

Le service a eu le plaisir d'accueillir Myriam MICHEL, qui a repris la direction de l'association en avril, ainsi que les Docteurs Philippe ICART, Marie et François BERNARD METTIL.
Les Docteurs Dominique BRAYE, Christiane DERIVAUX et Bernard REDOGLIA sont partis à la retraite. Je les remercie pour leur collaboration et leur souhaite une retraite harmonieuse.

Le service a dû réorganiser les secteurs médicaux en raison du départ de ces médecins. Les entreprises concernées ont reçu par courrier le nom du nouveau médecin du travail qui leur est attribué.

Avec ces départs, l'association fait face à une pénurie médicale de plus en plus marquée, qui impacte le temps médical disponible et en conséquence le nombre de visites médicales.
Aujourd'hui, un médecin à temps plein suit 5700 salariés.

Ne pouvant plus assurer les visites périodiques au rythme fixé par l'agrément de la Direccte en 2013, le service a sollicité une dérogation.
Cette **dérogation,** donnée par la Direccte le 08 septembre 2015, modifie le rythme des visites périodiques des médecins et des infirmiers, à compter du 01 janvier 2016. L'Unité Territoriale de la Haute-Loire (Inspection du Travail) étant parfaitement au courant, **les modalités de suivi médical des salariés s'imposent donc aux adhérents.**

Les visites médicales simples auront lieu tous les 72 mois avec des visites infirmiers à 24 et 48 mois.

Les visites médicales renforcées auront lieu tous les 48 mois avec des visites infirmiers à 12, 24 et 36 mois.

Les **missions** du service de santé au travail sont clairement définies à l'article L 4622-22 du code du travail. Il s'agit d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.
Des moyens, édictés par la loi, sont mis en œuvre :

- les **actions en entreprises** (visite d'entreprise, étude de poste, analyse des risques, participation au CHSCT….) réalisées non plus par le seul médecin du travail, mais par toute son équipe (infirmier, assistant technique en santé au travail, préventeur…) qu'il sollicite en fonction des besoins détectés.
- Conseil des employeurs, salariés et représentants pour améliorer les conditions de travail.
- Surveillance médicale de l'état de santé des salariés en fonction des risques.
  Les visites d'embauche, de reprise et de pré reprise ainsi que les visites à la demande sont prioritaires aujourd'hui sur les visites périodiques.
- Participation au suivi et contribution à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Nous devons renforcer nos équipes pluridisciplinaires pour soutenir les médecins restants et pour nous rapprocher de vos besoins, notamment pour les TPE.
Un technicien en prévention des risques professionnels (Guillaume DESCHAUX) a été embauché en 2015.
Un psychologue du travail externe peut intervenir à la demande des médecins du travail pour les RPS depuis janvier 2016.
Un ergonome, Gaspard GRAVIER a pris ses fonctions en janvier 2016.
Deux infirmiers seront recrutés en 2016.
En interne, 2 assistantes techniques en santé au travail (ATST) ont pris leur fonction et sont chargées des nouveaux adhérents et d'accompagner les TPE dans la rédaction du Document Unique et de la fiche d'entreprise. Deux ATST seront formés en 2016.

Nous développons **notre action en direction des TPE** en mettant en place un logiciel d'aide à l'élaboration du Document Unique. Nous vous proposerons de vous former à cet outil courant 2016.
Nous mettons également à votre disposition un logiciel de formation en ligne pour vos salariés sur les risques professionnels.
Ces 2 outils sont compris dans votre cotisation.
N'hésitez pas à nous contacter, par le biais du médecin ou du pôle prévention.

Vous trouverez ci-joint la plaquette présentant l'offre de service globale qui vous est proposée.

La cotisation n'est pas assimilable à la seule visite périodique qui n'est plus obligatoire toutes les années, mais inclut tous les actes que le service est amené à prendre en charge au cours de l'année civile : visites de pré-reprise, de reprise après maladie ou accident, visites à la demande, examens complémentaires (hors exclusions prévus par la législation), ainsi que les actions pluridisciplinaires en milieu de travail réalisées par tous les acteurs du pôle prévention, ou les entretiens infirmiers et sensibilisations réalisés par les infirmiers en santé au travail.
La visite médicale n'est aujourd'hui qu'un moyen parmi d'autres à mettre en œuvre.

L'Assemblée Générale a validé la prise en charge, obligatoire et mutualisée, par le service de santé, des examens complémentaires (voir modification du Règlement Intérieur du 05 juin 2015).
La dépense supplémentaire pour le service est évaluée à 0,4%.
Ainsi, l'évolution de notre organisation nécessite pour 2016 une augmentation de cotisation en moyenne de 1%.

Appel à candidature.
Le Conseil d'Administration de l'association va être renouvelé pour partie en 2016.

Vous pouvez constater que nous sommes face à des enjeux forts en termes d'évolution et d'adaptation de notre structure face aux besoins des adhérents, notamment des TPE.

Venez participer à cette rénovation, soyez force de proposition, et apportez votre pierre à l'édifice.

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Direction ou contactez-moi directement.

Je vous souhaite une année 2016 remplie de joie familiale et porteuse de vitalité professionnelle et économique.

Bernard DELIANCE
Le Président

Un pôle prévention qui se développe !

MOURGUES
Amandine
IPRP
Responsable du Pôle Prévention

VALDENAIRE
Rose
Technicien IPRP
- Bruit
- Eclairage
- Vibration

GINESTE
Philip
Technicien PRAP
- Prévention des risques liés à l'activité physique

SOUVIGNET
Sylvain
Technicien IPRP
- Chimie

GRAVIER
Gaspard
Ergonome IPRP
- Etude de postes
- RPS

DESCHAUX
Guillaume
Technicien IPRP
- Bruit
- Eclairage

LHERMET
Stéphanie
ATST
- Document Unique
- Fiche d'entreprise
- Nouveaux adhérants

POMMIER
Melanie
ATST
- Document Unique
- Fiche d'entreprise
- Nouveaux adhérants

Des innovations pour vous !

Objectif DU

- Aide à la réalisation du Document Unique
- A destination des TPE
- Un logiciel en ligne
- Un espace personnel et sécurisé
- Un outil pratique et facile
- Compris dans votre cotisation (Pas de frais supplémentaires)
- Des sessions de formation vont être programmées courant 2016

E-Learning

- Sensibilisation des salariés
- Des modules de formation (Bruit, chimie, manutention, RPS ...)
- Accessible sur internet
- Une attestation de suivi de formation
- Participe aux informations légales que vous devez produire
- Compris dans votre cotisation (Pas de frais supplémentaires)
- Une note explicative vous sera envoyée début 2016

Affichage dynamique dans nos salles d'attente

- Sensibiliser vos salariés aux risques professionnels
- Valoriser le temps d'attente
- Communiquer
- Ouvrir le dialogue